



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35
Nombre de membres présents à la séance 32
Nombre de membres représentés 3
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 09 juin 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Saliha PONTVIANNE donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Brahim BAHMAD

DELIBERATION N° 4

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

PREAMBULE - Monsieur Brahim BAHMAD, 9ème Adjoint au maire délégué "finances"

Mes chers collègues,

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des mouvements réalisés en fonctionnement et en investissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, tant en dépenses qu'en recettes.

Pour mémoire, le Compte Financier Unique est une fusion du compte de gestion présenté par le Comptable public et du compte administratif produit par l'ordonnateur (le maire). Il a été adopté pour la première fois lors de la séance du conseil municipal du 13 juin 2023.

Je vais donc vous présenter le Compte Financier Unique relatif à l'exercice 2025 qui se résume ainsi :

Réalisations 2025	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	40 270 328,55	39 687 355,96	- 582 972,59
Section d'investissement	14 695 285,99	15 051 037,71	+ 355 751,72
Total	54 965 614,54	54 738 393,67	- 227 220,87

Restes à réaliser 2025	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	1 967 133,99	2 245 701,22	+ 278 567,23
Total	1 967 133,99	2 245 701,22	+ 278 567,23

Résultats antérieurs reportés	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement		3 849 515,85	3 849 515,85
Section d'investissement		674 240,53	674 240,53
Total		4 523 756,38	4 523 756,38

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser + résultats antérieurs reportés)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	40 270 328,55	43 536 871,81	3 266 543,26
Section d'investissement	16 662 419,98	17 970 979,46	1 029 992,25
Total	56 932 748,53	61 507 851,27	4 296 535,51

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2025, les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 40 270 328,55 €, soit un taux de réalisation de 97,36% hors virement à la section d'investissement (1 152 757,02 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont exécutées pour un montant de 35 838 316,23 €, soit un taux de réalisation de 94,28% des crédits budgétaires (- 89 494,19 € / 2024).

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU 2025 / CFU 2024 %
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	9 817 163,20	9 160 038,04	10 698 645,51	10 208 092,36	11 203 797,54	9 819 023,07	87,64%	-389 069,29	-3,81%
012 CHARGES DE PERSONNEL	19 126 379,61	19 018 785,75	20 088 052,00	19 688 621,85	20 297 092,79	19 936 259,58	98,22%	247 637,73	1,26%
014 ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 963 394,00	1 918 236,05	1 963 394,00	1 918 812,85	1 886 155,00	1 828 765,00	96,96%	-90 047,85	-4,69%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 956 854,44	3 747 037,19	4 237 427,79	3 764 781,38	4 217 501,60	3 908 912,25	92,68%	344 130,87	3,83%
66 CHARGES FINANCIÈRES	267 975,42	259 260,15	266 570,00	219 417,29	260 570,00	246 298,16	94,52%	26 880,87	12,25%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	1 560,67	78 625,00	78 084,69	112 000,00	77 408,17	69,11%	-676,52	-0,87%
68 PROVISION	28 004,18	28 004,18	50 000,00	50 000,00	35 000,00	21 650,00	61,86%	-28 350,00	-56,70%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	35 169 770,85	34 132 922,03	37 392 714,30	35 927 810,42	38 052 116,93	35 838 316,23	94,28%	-89 494,19	-0,25%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 764 899,17		4 312 249,43		1 152 757,92				
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	3 233 260,94	11 033 626,94	3 327 000,00	4 684 487,54	4 526 004,00	4 432 012,32	97,92%	-252 475,22	-5,39%
Total des dépenses de fonctionnement	41 167 930,96	45 166 548,97	45 021 963,73	40 612 297,96	43 690 878,85	40 270 328,55	92,17%	-341 969,41	-0,84%

Les charges à caractère général (Chapitre 011) :

9 819 023,07 €

Deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général diminuent de -3,81% (- 389 069,29€) par rapport à 2024.

Comme évoqué dans le cadre de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, la baisse s'explique principalement par une forte diminution du coût de l'énergie et par une dépense moindre sur le contrat de restauration scolaire (paiement d'une indemnité d'imprévision et protocole

transactionnel en 2024).

Pour autant, la collectivité a dû faire face à 625 K€ d'augmentations sur les postes de dépenses suivants :

- Entretien des bâtiments (+ 214 K€) ;
- Assurances (+140 K€) ;
- Études et contrôles réglementaires (+ 40 K€) ;
- Fournitures de petit équipement (+ 44 K€) ;
- Frais d'annonces (+43 K€) ;
- Consommation d'eau et combustibles (+ 29 K€) ;
- 1/2 poste d'économe des flux et cotisations (+ 27 K€) ;
- Taxe foncière (+ 23 K€) ;
- Formation des agents (+ 18 K€) ;
- Vêtements de travail et équipements de protection individuelle (+ 10 K€).

Les charges de personnel (Chapitre 012) :

19 936 259,58 €

La progression des dépenses de ce chapitre est de +1,26% par rapport à 2024 (+ 247 637,73 €).

Les dépenses de personnel représentent 55,63% des dépenses réelles de fonctionnement.

Aux traditionnelles hausses liées aux évolutions de carrières s'est ajoutée l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour près de 215 K€.

Les atténuations de produits (Chapitre 014) :

1 828 765,00€

Ce chapitre est en recul de -4,69% (- 90 047,85€) par rapport à 2024 et regroupe principalement les divers prélèvements subis par la commune dans le cadre de la péréquation intercommunale.

- 1 436 K€ pour le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources ;
- 350 K€ pour le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale ;
- 40 K€ au titre du Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :

3 908 912,25 €

Ce chapitre est en hausse de +3,83% (+144 130,87€) par rapport à 2024 et regroupe principalement les diverses subventions versées par la commune :

- 1 035 K€ de subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action sociale (+ 46 k€ par rapport à 2024) ;
- 424 K€ de subventions aux structures d'accueil petite enfance ;
- 572 K€ de subventions aux associations ;
- 99 K€ de subventions d'équilibre au budget annexe du Cinéma (stable par rapport à 2024).

Ainsi que :

- La contribution versée au territoire Paris Est Marne et Bois dans le cadre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales pour 705 K€ (+29K€ par rapport à 2024) ;
- La participation aux frais de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) pour 476 K€ (+59K€ par rapport à 2024) ;
- La contribution Vélib / Autolib pour 28 K€ (+ 3K€ par rapport à 2024).

Enfin s'ajoutent à ces dépenses :

- Les indemnités, cotisations et frais des élus pour 215 K€ (-33 K€ par rapport à 2024) ;
- Les redevances informatiques, logiciels pour 153 K€ (+4 K€ par rapport à 2024) ;
- Le marché synergie pour les activités jeunesse pour 104K€ (-27 K€ par rapport à 2024) ;
- Les frais de scolarité des enfants joinvillais scolarisés hors commune pour 18 K€ ;
- Les frais de participation de la commune aux entrées des joinvillais à la piscine de Nogent-sur-Marne pour 10 K€.

Les charges financières (Chapitre 66) :

246 298,16 €

Les frais financiers sont en hausse de 27 K€ par rapport à 2024, avec un taux moyen d'encours de 1,86% contre 1,21% en 2024.

Les charges exceptionnelles (Chapitre 67) :**77 408,17 €**

Sont comptabilisées sur ce chapitre les annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs.

Dotations aux provisions (Chapitre 68) :**21 650,00 €**

Ce montant correspond à la constitution de provision pour créances douteuses.

Les dépenses d'ordre (Chapitre 042) :**4 432 012,32 €**

Pour rappel, les dépenses d'ordre correspondent à des écritures comptables sans décaissement ni encaissement qui n'influent donc pas sur le niveau de la trésorerie.

Ces dépenses correspondent aux dotations aux amortissements liées aux dépenses d'équipements qui représentent 3 554 K€ et à la régularisation d'une subvention d'équipement amortie à tort sur exercice antérieur pour 877 K€.

Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) ne donne lieu à aucune réalisation. Il s'agit d'une écriture permettant l'équilibre du budget.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2025, les recettes de gestion s'élèvent à 39 525 155,96 € pour un taux de réalisation de 99,81%.

Ces recettes sont en baisse de - 0,65% par rapport à 2024.

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	120 000,00	101 039,61	100 000,00	41 958,29	60 000,00	89 132,59	148,55%	47 174,30	112,43%
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	4 490 260,90	4 701 470,69	4 690 261,00	5 040 783,15	4 486 107,00	4 365 503,99	97,31%	-675 279,16	-13,40%
73 IMPÔTS ET TAXES	28 777 670,89	28 840 391,71	29 651 248,00	29 518 293,15	30 013 266,00	29 987 619,77	99,91%	469 326,62	1,59%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 675 506,73	4 709 548,49	4 889 686,00	4 802 785,59	4 812 202,00	4 782 429,80	99,38%	-20 355,79	-0,42%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	307 798,00	401 259,98	374 287,39	381 164,32	228 830,00	300 469,81	131,31%	-80 694,51	-21,17%
Total des recettes de gestion des services	38 371 236,52	38 753 710,48	39 705 482,39	39 784 984,50	39 600 405,00	39 525 155,96	99,81%	-259 828,54	-0,65%
76 PRODUITS FINANCIERS			111 900,00	202 150,00	100 900,00	23 800,00	23,80%	-178 350,00	-88,23%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		7 830 750,00		1 394 956,90	0,00	0,00		-1 394 956,90	-100,00%
78 REPRISE DE PROVISION	7 817,00	7 817,00	27 783,00	27 783,00	50 000,00	50 000,00	100,00%	22 217,00	79,97%
Total des recettes financières	7 817,00	7 838 567,00	139 683,00	1 624 889,90	150 000,00	73 800,00	49,20%	-1 551 089,90	-95,46%
Total des recettes réelles de fonctionnement	38 379 053,52	46 592 277,48	39 845 165,39	41 409 874,40	39 750 405,00	39 598 955,96	99,62%	-1 810 918,44	-4,37%
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	972 186,00	969 603,00	957 000,00	82 942,00	90 958,00	88 400,00	97,19%	5 458,00	6,58%
002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ANTÉRIEUR	1 816 691,44	1 816 691,44	4 219 798,34	4 219 798,34	3 849 515,85	3 849 515,85	100,00%	-370 282,49	-8,77%
Total des recettes de fonctionnement	41 167 930,96	49 378 571,92	45 021 963,73	45 712 614,74	43 690 878,85	43 536 871,81	99,65%	-2 175 742,93	-4,76%

Les recettes de gestion sont réparties comme suit :

Les atténuations de charges (Chapitre 013) :**89 132,59 €**

Ce montant correspond à des remboursements de trop perçus sur rémunérations du personnel effectués par la sécurité sociale et l'assureur de la collectivité.

Les produits des services (Chapitre 70) :**4 365 503,99 €**

Ces recettes présentent un taux de réalisation de 97,31% en baisse de -13,40% par rapport à 2024.

LIBELLÉ	Budgété 2025	Réalisé 2025
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	11 000,00	0,00
CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES	30 000,00	38 048,43
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	443 932,00	416 672,48
REDEVANCE DE STATIONNEMENT ET FORFAIT POST STATIONNEMENT	480 000,00	450 676,08
RECETTES DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES ARTS	249 330,00	281 183,80
RECETTES DE LA SCÈNE PRÉVERT	36 000,00	36 021,13
RECETTES STRUCTURES PETITE ENFANCE	299 400,00	261 030,40
RECETTES DES ACCUEILS DE LOISIRS (garderies, accueil du soir, mercredi, vacances scolaires)	987 000,00	984 928,74
RECETTES SCOLAIRES (cantine, classes de découverte)	995 000,00	928 516,37
RECETTES DU RESTAURANT MUNICIPAL	40 000,00	44 443,66
RECETTES PUBLICITAIRES DU MAGAZINE MUNICIPAL	46 000,00	50 637,50
REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES, CCAS ET AUTRES	786 000,00	779 796,98
REMBOURSEMENT DES AUTRES FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES ET CCAS	25 000,00	26 467,04
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ PAR LES AUTRES COMMUNES	51 345,00	42 217,00
AUTRES (Bibliothèque, ludothèque, bébés sport...)	6 100,00	24 864,38
TOTAL	4 486 107,00	4 365 503,99

Les recettes fiscales (Chapitre 73) :

29 987 619,77 €

En 2025 le produit des impositions directes est en progression de 1,39% (+ 334 874 €) par rapport à 2024, sous l'effet de la revalorisation des bases des valeurs locatives (+ 1,7%).

Les droits de mutation progressent de +12,01%, à 1 247 388 € contre 1 113 658 € (+ 133 730 €) en 2024.

Les recettes fiscales progressent globalement de +1,59% par rapport à 2024.

LIBELLÉ	Budgété 2025	Réalisé 2025
Impôts locaux	24 602 000,00	24 461 782,00
Droits de mutation	1 220 000,00	1 247 388,00
Taxe sur l'électricité	285 000,00	386 461,15
Attribution de compensation (Métropole du Grand Paris)	3 891 266,00	3 891 266,00
Total	29 998 266,00	29 986 897,15

Les dotations et participations (Chapitre 74) :

4 782 429,80 €

Les dotations, compensations fiscales et subventions de fonctionnement obtenues auprès des partenaires institutionnels sont en léger recul de -0,42%.

LIBELLÉ	Budgété 2025	Réalisé 2025
DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES	2 720 738,00	2 720 738,00
DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION	148 972,00	150 711,00
FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA	48 425,50	48 425,50
SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE	1 780 885,00	1 722 098,79
COMPENSATIONS ET DÉGRÈVEMENTS FISCAUX	88 000,00	93 131,66
AUTRES (dotation de recensement, pour titres sécurisés)	25 181,50	47 324,85
Total	4 812 202,00	4 782 429,80

Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) :

300 469,81 €

Ce chapitre enregistre un recul de - 21,17% par rapport à 2024 (-80 694,51 €) et se compose notamment de :

- 217 K€ de loyers (dont 167 K€ pour la résidence autonomie Jaurès) ;
- 24 K€ de remboursement par Paris Est Marne et Bois ;
- 15 K€ de locations de salles communales ;
- 15K€ de remboursements sur trop versés ;

- 13K€ de loyers de la boutique éphémère ;
- 11 K€ de pénalités sur marchés ;
- 5 K€ de locations de places de parking.

Les produits financiers (Chapitre 76) :

23 800,00 €

Compte tenu du niveau de la trésorerie à fin 2024, il a été décidé sur le 1^{er} trimestre de procéder au placement d'une partie de l'excédent sur un compte à terme auprès du trésor public.
Ce placement a permis de générer un gain de 23 K€.

Les reprises de provision (Chapitre 78) :

50 000,00 €

Ce montant correspond à la reprise de provision constituée en 2024 pour créances douteuses.

Les recettes d'ordre (Chapitre 042) :

88 400,00 €

Cette somme correspond à l'amortissement des subventions d'investissement perçues.

L'excédent de fonctionnement reporté (Compte 002) :

3 849 515,85 €

Il s'agit du montant de l'excédent de fonctionnement de 2024, repris partiellement après avoir couvert le besoin d'investissement au compte 1068 pour 1 250 800,93 €.

L'exécution comptable au 31 décembre 2025 pour la section de fonctionnement se résume ainsi :

- Recettes : 43 536 871,81 €
- Dépenses : 40 270 328,55 €

soit un résultat excédentaire de 3 266 543,26 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2025, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 14 695 285,99 €.

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / C.FU %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			13 462 287,40	13 462 287,40					
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 783 685,04	1 019 297,40	1 801 929,72	821 580,89	1 403 890,66	581 456,22	41,42%	-240 124,67	-29,23%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	2 511 374,53	234 961,67	3 511 997,50	2 463 220,56	1 333 420,00	1 234 158,46	92,56%	-1 229 062,10	-49,90%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 755 415,62	4 864 846,31	13 214 081,19	7 184 066,69	13 246 424,57	8 907 552,68	67,24%	1 723 485,99	23,99%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 881 199,59	1 008 601,86	844 708,95	100 220,32	751 348,21	308 124,59	41,01%	207 904,27	207,45%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 278,35	455,51	10 512,48	818,48		512,48	0,00%	-818,48	-100,00%
OPÉRATION N° 160025 GUICHET UNIQUE									
OPÉRATION N° 160026 ACCESSIBILITÉ	515 287,54	315 258,57	200 028,53	45 796,29	195 507,86	119 185,52	60,96%	73 389,23	160,25%
OPÉRATION N° 220011 EXTENSION VIDÉOPROTECTION	1 047 132,84	737 620,36	491 370,87	322 743,88	285 648,75	135 288,27	47,36%	-187 455,61	-58,08%
OPÉRATION N° 240014 NOUVEAU GYMNASE			737 500,00	443 127,24	1 540 239,28	1 016 678,58	66,01%		
OPÉRATION N° 240015 CONSTRUCTION CTM			333 500,00	6 180,00	200 000,00	44 968,37	22,48%		
OPÉRATION N° 240016 EXTENSION ÉCOLE DU PARAGON			983 089,00	61 991,60	29 077,98	0,00	0,00%		
45 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	0,00	28 360,00	18 360,00	28 360,00		0,00%	-18 360,00	
Total des dépenses d'équipement	16 514 373,51	8 181 041,88	35 619 365,64	24 930 393,35	19 014 429,79	12 347 412,69	64,94%	-12 582 980,66	-50,47%
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES			60 846,51	60 846,51	81 202,00	81 201,61	100,00%	20 355,10	33,45%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	4 057 127,46	1 628 257,31	1 400 500,00	1 380 700,37	1 437 000,00	1 321 379,48	91,95%	-59 320,89	-4,30%
Total des dépenses financières	20 571 500,97	9 809 298,99	37 080 712,15	26 371 940,23	20 532 631,79	13 749 993,78	66,97%	-12 621 946,45	-47,86%
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	972 186,00	969 603,00	957 000,00	82 942,00	90 958,00	88 400,00	97,19%	5 458,00	6,58%
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	617 744,02	388 873,87	0,00	0,00	987 429,00	856 892,21	88,57%	856 892,21	
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	4 819 741,15	4 819 741,15						0,00	
Total des dépenses d'investissement	26 981 172,14	15 987 517,01	38 037 712,15	26 454 882,23	21 591 018,79	14 695 285,99	68,06%	-11 759 596,24	-44,45%

Les dépenses d'équipement (Chapitres 20,204,21,23,27 et opérations)

12 347 412,69 €

En 2025 les réalisations par chapitre sont les suivantes :

Les immobilisations incorporelles (Chapitre 20) :

581 456,22 €

LIBELLÉ	Réalisé 2025
AUDIT ÉNERGÉTIQUES ET SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE	79 818,23
CONSTRUCTION STRUCTURE MODULAIRE EE JJ GRESSIER	76 984,11
REQUALIFICATION DE L'AVENUE WILSON	63 843,63
DIAGNOSTICS AMIANTE	55 566,00
TRAVAUX DE SONDAGES ET INJECTION RÉHABILITATION ÉGLISE SAINT CHARLES	51 071,93
MISSIONS GÉOTECHNIQUES COURS OASIS EE JJ GRESSIER, AVENUE WILSON ET LOCAUX ESPACES VERTS	49 479,60
TRAVAUX SECONDE SALLE SERVEURS INFORMATIQUES	44 222,58
MOE AMÉNAGEMENT ET DIAGNOSTICS DES DÉLAISSÉS DE L'AUTOROUTE	25 413,94
ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT	21 829,46
AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JJ GRESSIER	21 676,74
CONTRÔLES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, QUALITÉ DE L'AIR	16 779,00
CONTRÔLES TECHNIQUES DIVERS	15 039,49
PLANS ET RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES	13 142,13
PLATEFORME DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET CAMPAGNES DE PHISHING	10 800,00
AUDIT STRUCTUREL SOUS SOL CRÈCHE DES STUDIOS	10 320,00
DIAGNOSTIC STRUCTUREL ESPACE SKATE PARK	9 480,00
ÉTUDES PHYTOSANITAIRES 26 ARBRES AVENUE WILSON ET 76 PLACE MOZART	5 405,38
ANNONCES POUR AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉS	5 184,00
MIGRATION DU SYSTÈME D'AUTHENTIFICATION RADIUS	4 320,00
MIGRATION ARPÈGE	1 080,00
TOTAL	581 456,22

Les subventions d'équipement versées (Chapitre 204) :

1 234 158,46 €

LIBELLÉ	Réalisé 2025
REVERSEMENT DU BONI DE LIQUIDATION CONSTRUCTION DE 100 LOGEMENTS SOCIAUX AU 13 AV R. SALENGRO	600 000,00
REVERSEMENT DU BONI DE LIQUIDATION CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS 52 AV GALLIÉNI, 1-11 AV DES FAMILLES ET 4-6 RUE DE L'ÉGALITÉ	400 000,00
SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT FÉDÉRATION FRANCAISE DE SQUASH	100 000,00
SUBVENTION BSPP	52 540,19
ACQUISITION LITS EHPAD ABBAYE DES BORDS DE MARNE	31 000,00
SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	26 798,48
CONVENTION PCRS AVEC LE TERRITOIRE PARIS EST MARNE ET BOIS	15 560,11
SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR INSTALLATIONS DE SYSTÈMES D'ALARMES	8 259,68
TOTAL	1 234 158,46

Les immobilisations corporelles (Chapitre 21) :

8 907 552,68 €

LIBELLÉ	Réalisé 2025
TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DANS LES ÉCOLES	1 527 691,06
AMÉNAGEMENT DU SPOT	1 330 144,31
TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE VOIRIE	778 320,35
TRAVAUX DE SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS	645 659,95
TRAVAUX SUR RÉSEAUX, DE SÉCURISATION ET D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC	610 255,65
TRAVAUX DE COMblement ET D'INJECTION DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'ÉGLISE+ DÉMONTAGE DE L'ORGUE	458 818,50
ACQUISITION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES + ÉQUIPEMENTS	437 083,44
ENTRETIEN DIVERS (BATIMENTS ET INSTALLATIONS)	408 435,69
TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	357 423,63
MATÉRIELS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉPHONIE	329 780,36
REPRISE D'ENROBÉ	325 277,20
ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉNAGERS, POSE D'ARMOIRES FROIDES, ÉQUIPEMENTS PETITE ENFANCE, CENTRES DE LOISIRS, SPORTS...	302 980,50
MOBILIER URBAIN, PANNEAUX SIGNALISATION ET BORNES FONTAINES	250 201,44
DÉPOSE STATION VELIB	155 668,31
TRAVAUX DANS LES GYMNASES	145 978,78
MATÉRIELS POUR MANIFESTATIONS ET EVÈNEMENTIEL	143 883,94
RENATURATION, VÉGÉTALISATION	138 364,75
FOURNITURE DE PLANTES, ARBUSTES, VIVACES, FORÊT URBAINE	105 034,10
AMÉNAGEMENT ZAC DES STUDIOS	80 630,59
ÉQUIPEMENTS POUR POLICE MUNICIPALE ET CSU	80 122,38
RÉHABILITATION DE LA TRIBUNE DU STADE GARCHERY	70 599,77
EQUIPEMENT AIRE DE JEUX DU SQUARE CARNÉ	64 104,43
MATÉRIELS SCÉNIQUES ET TRAVAUX SCÈNE PRÉVERT	54 080,36
TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA REPRISE EN RÉGIE DE LA STRUCTURE PETITE ENFANCE "PETITS CHÉRIS"	37 176,72
CAMPAGNE DE MARQUAGES AU SOL	33 020,11
TRAVAUX DE PEINTURE CRÈCHE DES STUDIOS	26 877,25
PASSERELLE LA BELLE ÉQUIPE	9 939,11
TOTAL	8 907 552,68

Les travaux en cours (Chapitre 23) :

308 124,59 €

LIBELLÉ	Réalisé 2025
ACQUISITION EN VEFA DES FUTURS LOCAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE	308 124,59
TOTAL	308 124,59

Les autorisations de programme :

6 054 861,49 €

Les autorisations de programmes sont réparties entre opérations «votées» (considérées comme un chapitre budgétaire à part entière offrant une plus grande souplesse en matière de gestion budgétaire) qui font l'objet d'une présentation à part, et les opérations «non votées» qui sont comptabilisées dans les chapitres 20,21,23...présentés précédemment.

Les opérations votées :

1 316 120,74 €

OPÉRATIONS VOTÉES	Réalisé 2025
TRAVAUX ADAP - OP 160026	119 185,52
EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION - OP 220011	135 288,27
CONSTRUCTION DU NOUVEAU GYMNASÉ - OP 240014	1 016 678,58
CONSTRUCTION DU CTM - OP 240015	44 968,37
EXTENSION DE L'ÉCOLE DU PARANGON - OP 240016	0,00
TOTAL	1 316 120,74

Les opérations non votées :

4 738 740,75 €

OPÉRATIONS NON VOTÉES	Réalisé 2025
RÉNOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS	4 369 049,79
RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES	369 690,96
TOTAL	4 738 740,75

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) : **1 321 379,48 €**

Le montant du remboursement du capital de la dette est inférieur de 59 320,89 € par rapport à 2024. L'encours total au 31 décembre 2025 s'élève à 19 729 527,89 €.

Le nombre de lignes d'emprunts est de 11, contractés auprès de 7 organismes bancaires.

La capacité de désendettement de la commune est de 5,2 ans et le ratio d'endettement par habitant est de 945 € contre 732 € en 2024.

Les dépenses d'ordre (Chapitres 040 et 041) : **945 292,21 €**

Chapitre 040 (amortissements) : **88 400,00 €**

Il s'agit du montant consacré à l'amortissement des subventions d'équipement perçues et qui fait l'objet d'une recette de fonctionnement strictement identique.

Chapitre 041 (opérations patrimoniales) : **856 892,21 €**

Il s'agit d'écritures comptables de régularisation sans flux financiers.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2025, le montant des recettes d'investissement s'élève à 15 725 278,24 €.

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / C FU %
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	9 389 345,46	9 244 940,57	1 213 640,03	1 558 125,11	2 287 002,93	2 387 586,85	104,40%	829 461,74	53,23%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 506 302,40	1 106 336,35	17 119 313,71	14 984 161,51	3 561 706,31	1 350 690,19	37,92%	-13 633 471,32	-90,99%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	228 870,15	39,75	0,00	22 809,70	8 343 005,62	6 023 856,14	72,20%	6 001 046,44	26309,19%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	32 389,92	50 000,00	0,00	0,00%	-32 389,92	-100,00%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	512,48	0,00	0,00%	0,00	
45 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	0,00	28 360,00	0,00	28 360,00	0,00	0,00%	0,00	
Total des recettes d'investissement	11 144 518,01	10 351 318,67	18 371 313,74	16 597 486,24	14 270 587,34	9 762 133,18	68,41%	-6 835 353,06	-41,18%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	9 220 750,00		6 180 000,00						
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	3 233 260,94	11 033 626,94	3 327 000,00	4 684 487,54	4 526 004,00	4 432 012,32	97,92%	-252 475,22	-5,39%
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	617 744,02	388 873,87			967 429,00	856 892,21	88,57%	856 892,21	
Total des recettes patrimoniales	13 071 754,96	11 422 500,81	9 507 000,00	4 684 487,54	5 493 433,00	5 288 904,53	96,28%	604 416,99	12,90%
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	5 847 148,98	5 847 148,98	674 240,53	674 240,53	100,00%	-5 172 908,45	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 764 899,17	0,00	4 312 249,43	0,00	1 152 757,92		0,00%	0,00	
Total des recettes d'investissement	26 981 172,14	21 773 819,48	38 037 712,15	27 129 122,76	21 591 018,79	15 725 278,24	72,83%	-11 403 844,52	-42,04%

Les dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10) : **2 387 586,85 €**

Sont comptabilisés sur ce chapitre :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 250 800,93 € ;
- Le produit du Fonds de compensation de la TVA perçu au titre des dépenses d'investissements réalisées en 2024 pour un montant de 1 031 731,56 € ;
- Le produit de la taxe d'aménagement pour 105 054,36 €.

Les subventions d'investissement (Chapitre 13) : **1 350 690,19 €**

ORGANISME FINANCEUR	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION
RÉGION	REQUALIFICATION DES RUES RATEL ET OUDINOT	150 000,00
RÉGION	RÉHABILITATION DES TRIBUNES DU STADE GARCHERY	60 000,00
RÉGION	INSTALLATION DE 4 BORNES FONTAINES	28 797,76
ÉTAT	PRODUIT DES AMENDES DE POLICE	269 462,00
ÉTAT	REQUALIFICATION DES RUES RATEL ET OUDINOT	196 034,00
ÉTAT	RÉALISATION D'UN CIMETIÈRE PAYSAGER	181 341,00
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	AMÉNAGEMENT PAYSAGER ÉCOLE PRIMAIRE E.VOISIN	165 788,00
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	ACQUISITION DE 2 VÉHICULES ÉLECTRIQUES	30 386,00
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	VIVEZ LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024	21 392,61
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	FORÊT URBAINE	20 554,00
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	ACQUISITION DE 2 VÉHICULES NON POLLUANT	15 813,00
SIPPEREC	RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC 12 VOIES	140 139,13
SIPPEREC	RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC 5 VOIES	15 405,80
SIPPEREC	RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC AVENUE PALISSY	10 007,89
DÉPARTEMENT	IMPLANTATION FORÊT URBAINE	34 257,00
CAF DU VAL DE MARNE	FOND D'AIDE A L'INVESTISSEMENT	5 312,00
UGAP	BONUS ÉCOLOGIQUE POUR ACQUISITION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES	6 000,00
TOTAL		1 350 690,19

Les emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16) :**6 023 856,14 €**

La commune a levé un emprunt en 2025 pour un montant de 6 millions d'euros, et refacturé la somme de 23 856,14 € au territoire Paris Est Marne et Bois (montant payé par la commune pour un emprunt relatif à la gestion du port de plaisance dont la compétence est territoriale depuis le 1^{er} janvier 2024).

Les recettes d'ordre (Chapitres 040 et 041) :**5 288 904,53 €**

Il s'agit de recettes qui correspondent à des écritures comptables sans encaissement ni décaissement qui n'influent donc pas sur le niveau de la trésorerie.

Chapitre 040 (amortissements) :**4 432 012,32 €**

Ce montant est strictement identique à celui constaté en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 (opérations patrimoniales) :**856 892,21 €**

Ce montant est strictement identique à celui constaté en dépenses d'investissement au chapitre 041 et correspond à des écritures comptables de régularisation sans flux financiers.

Le virement depuis la section de fonctionnement (Chapitre 021) obéit au même principe que le chapitre 023 (virement à la section d'investissement) et ne donne lieu à aucune comptabilisation d'écriture au Compte Financier Unique.

L'exécution comptable au 31 décembre 2025 fait ressortir pour la section d'investissement :

- Recettes pour 15 725 278,24 €
- Dépenses pour 14 695 285,99 €

soit un résultat excédentaire de 1 029 992,25 €.

Il convient d'y ajouter les restes à réaliser :

- En recettes 2 245 701,22 €
- En dépenses 1 967 133,99 €

Compte tenu des résultats présentés ci-dessus, il est proposé d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement 2025 sur le budget 2026 pour 3 266 543,26 €, sur le compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) et d'affecter l'excédent d'investissement reporté sur le compte 001 pour un montant de 1 029 992,25 €.

Principaux textes réglementaires	• Nomenclature comptable M57 ; • Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-5 et R.2311-13.
Principaux documents de référence	Projet de Compte Financier Unique 2025 – budget principal de la commune.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du 3 juin 2026.

Monsieur le Maire Francis SELLAM ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	25	Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville)
Contre	7	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	2	Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article 1^{er} : Approuve le Compte Financier Unique du budget principal de la commune pour l'exercice 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-582 972,59
Résultat antérieur reporté en section de fonctionnement	3 849 515,85
Résultat de clôture de l'exercice 2025	3 266 543,26
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	355 751,72
Résultat antérieur reporté en section d'investissement	674 240,53
Résultat de clôture de l'exercice 2025	1 029 992,25

Article 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
1 967 133,99 €	2 245 701,22 €

Article 3 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 4 : Confirme l'affectation du résultat constaté de la section de fonctionnement du budget principal en 2025 sur le budget principal pour l'exercice 2026 de la manière suivante :

- Affectation en recette de fonctionnement (compte 002) : 3 266 543,26 €
- Affectation en recette d'investissement (compte 001) : 1 029 992,25 €

Article 5 : Prend acte de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de

l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toutes démarches et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime
OUANOUNOU



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 23 JUIN 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 23 JUIN 2026 A Joinville-le-Pont le